



Domène, le 8 juin 2023

Carte Tattoo Isère : jusqu'à 120 € d'avantages

Le Président du Département Jean-Pierre Barbier et la deuxième Vice-présidente du Conseil d'administration de la Caisse d'allocations familiales (Caf) de l'Isère, Sarah Montaudon, ont lancé cet après-midi la saison 2 de la Carte Tattoo Isère destinée aux collégiens isérois, en présence du DASEN Patrice Gros. Cette année, en plus des 60 € du Département pour les activités culture et sport à l'année, les familles, dont le Quotient Familial (QF) est inférieur à 1200 €, bénéficieront de 60 € en plus de la Caf pour des activités culturelles ou artistiques !



Depuis la rentrée dernière, les 66 000 collégiens isérois peuvent accéder à la Carte Tattoo Isère, la version 2.0 de l'ancien chéquier papier Pack'Loisirs, entièrement gratuite et plus simple à utiliser pour les familles et pour les clubs et associations partenaires. Le résultat est sans appel : le nombre de collégiens qui bénéficient cette année du soutien du Département pour leur inscription annuelle à une activité sportive, culturelle ou artistique a dépassé les 43 000 ! Du temps du Pack'Loisirs, ils étaient 28 000. De même, les partenaires actifs, clubs et associations, ont fait un bond, passant de 1300 à 1800. Pour cette année scolaire 2022-2023, plus de 1,4 M € ont été remboursés aux partenaires dans ce cadre de la part du Département et de la Caisse d'allocations familiales (Caf) de l'Isère.



En effet, avec la création de la carte Tattoo Isère, la Caf a rejoint le Département et proposait cette année pour une activité culturelle ou artistique à l'année un bonus de 45 € pour les familles dont le quotient familial était inférieur à 800 €. A la rentrée 2023, la Caf augmente fortement son soutien avec un bonus porté cette fois à 60 € pour les familles dont le quotient familial est inférieur à 1200 €. Une aide plus importante pour plus de collégiens.

Chaque collégien peut donc bénéficier d'un soutien pouvant aller jusqu'à 120 €, selon les situations, à partir du 1^{er} septembre prochain !

Autre bénéfice de la rentrée prochaine : la cagnotte de 60 € du Département qui pouvait être mobilisée dans la limite de 10 € pour les dépenses de librairies pourra désormais être utilisée auprès des cinémas labélisés « art et essai » ou spectacles vivants partenaires. Elle sera renommée « cagnotte librairie et sortie culturelle ».

Et comme durant cette année scolaire en cours, les collégiens pourront bénéficier l'année prochaine de bons plans qui viendront s'ajouter régulièrement à la carte tout au long de l'année (avec des offres spéciales, réduction, gratuité... pour des places de cinéma, billetteries sportives, spectacles...). Cette année, les collégiens ont par exemple bénéficié de places offertes pour aller en famille supporter les clubs de haut-niveau isérois : FCG, FCG Amazon, Brûleurs de Loup, SOPCC Basket, Yeti's, ou des réductions allant jusqu'à 40 % sur des forfaits de ski.

Concernant les modalités pratiques, ce dispositif s'adresse à tous les collégiens demeurant dans le département de l'Isère et scolarisés dans des établissements publics ou privés sous contrat d'association avec l'Etat, ou encore relevant d'instituts spécialisés (établissements du secteur médico-éducatif). Il est accessible également aux collégiens isérois poursuivant un enseignement à distance.

Comment s'inscrire ?

Pour les collégiens isérois

Votre enfant rentre au collège ou n'a pas encore sa carte Tattoo Isère ? inscrivez-vous depuis www.isere.fr dès maintenant pour effectuer votre demande de carte. Elle est valable pour toute la scolarité au collège et la demande n'est à faire qu'une seule fois depuis www.isere.fr et peut être réalisée toute l'année.

Votre enfant dispose déjà de sa carte Tattoo Isère ? Vous n'avez aucune demande à faire, la carte Tattoo Isère de votre enfant collégien sera automatiquement créditée le 1er septembre 2023 (sous réserve de la validation de la scolarité du bénéficiaire dans un collège isérois). Pensez à mettre à jour vos coordonnées si elles ont changé.



Pour les partenaires isérois

Vous n'êtes pas encore partenaire ? Devenez partenaire Tattoo Isère en créant votre compte sur www.tattoo.isere.fr/partenaires

« L'objectif de la carte Tattoo Isère est à la fois de simplifier les démarches des familles tout en leur offrant plus de pouvoir d'achat, et de soutenir le tissu associatif isérois. Plus de 43 000 collégiens s'en servent. C'est une belle progression, + 35 % en comparaison des années antérieures, mais il faut continuer à faire connaître le dispositif car l'enjeu est important : s'épanouir à travers des activités culturelles, artistiques et sportives est essentiel à ces âges de croissance et d'ouverture sur le monde, à ces âges où les habitudes et les hobbies se prennent parfois pour toute la vie », souligne Jean-Pierre Barbier, Président du Département.

« Cette année, la Caf de l'Isère a revalorisé et élargi son aide pour le dispositif Carte Tattoo. Ainsi, les familles dont le QF est inférieur à 1200 €, bénéficieront de 60 € en plus de la Caf pour l'exercice annuel d'une activité artistique et culturelle ! Avec l'aide cumulée du Département, ce sont donc au total 120 € pris en charge pour une démocratisation de l'accès à la culture. Un soutien pour une éducation à l'art et une émancipation par l'art, au travers de possibles activités à l'année qui permettront aux jeunes de faire une pause face à l'omniprésence des écrans. Théâtre, musique, photographie, jeux de société ou encore peinture, dessin... : de véritables leviers pour les jeunes dans leur épanouissement personnel et collectif ! », précise Anne-Laure Malfatto, Présidente du conseil d'administration de la Caf de l'Isère.

Contacts Presse

Claire Martin : 06 86 69 98 01 - claire.martin@isere.fr

Floriane Daguët : 06 10 29 36 30 - floriane.daguët@cafisere.cnafmail.fr